

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2020

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ que le rôle général de perception des taxes pour l'année 2020 a été déposé au bureau du directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité le 21 février 2020.

Les comptes de taxes seront envoyés dans les délais requis par la loi et ceux-ci sont payables en tout ou en partie selon les conditions prévues au *Règlement n°322 imposant les taxes pour l'année 2020*.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes après le 1^{er} mars 2020 est prié de se présenter au bureau municipal où une copie lui sera remise.

DONNÉ à Berthier-sur-Mer ce 21^e jour de février deux mille vingt.



Martin Turgeon

.....
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Martin Turgeon, résidant à Berthier-sur-Mer certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'endroit désigné par le Conseil entre onze heures et midi, le vingt-et-unième jour de février 2020. Une copie a également été déposée sur le site Web de la municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-et-unième jour de février deux mille vingt.

Signé : 
.....
Martin Turgeon, Directeur général et secrétaire-trésorier